



Assurance moto déplacements salarié+libéral

Par **furoncle**, le **09/08/2011** à **19:58**

Bonjour,

une petite question sur les assurances moto:

je suis actuellement salarié temps plein dans une entreprise et exerce en plus une activité libéral en autoentrepreneur dans laquelle je suis amené à voir des personnes à leur domicile.

Je fais mes trajets domicile-"travail temps plein" en moto.

Je fais également mes trajets domicile-personne (libéral) en moto

Pour l'assurance de ma moto, dois-je prendre:

-vie privée et déplacement professionnels

ou bien

-vie privée et déplacement domicile-travail

Merci d'avance d'éclairer ma petite lanterne !!!